

Schéma Territorial de l'Habitat et des paysages

PAYS PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE

ANNEXE 1 : Questionnaire « Habiter en Pays Pyrénées-Méditerranée »

Rappel du contexte, objectifs du questionnaire

En lançant la réalisation de son schéma territorial de l'habitat, le Pays Pyrénées-Méditerranée a souhaité que la population soit associée le plus largement possible à la démarche. L'analyse, dès la phase de diagnostic de la vision que les locaux peuvent avoir de leur habitat, du paysage, de leur modes de vie et la prise en compte des choix qu'ils pourraient porter dans le futur en matière d'habitat, de mobilité ou d'énergie est apparue comme un préalable dans la démarche d'association.

Un questionnaire a été élaboré conjointement par l'AURCA, le CAUE et le Pays et diffusé par le biais de divers médias :

- le site internet du Pays
- les publications périodiques (gazette, journal) des communes qui disposaient de ces outils et souhaitaient s'engager dans la démarche (Elne, Maureillas...)

Le questionnaire n'est pas qu'un outil de connaissance et de diagnostic. Il a également une fonction pédagogique. En effet, plusieurs phrases introductives rappellent des éléments de contexte (niveau de loyer, de dépenses liées aux déplacements, ou de consommation foncière par exemple).

L'ensemble des résultats a été collecté par le Pays, l'analyse qui suit, réalisée par l'AURCA.

Les questionnaires comportent une trentaine de questions. Pour la plupart, ce sont des questions fermées à choix multiples.

Taux de retour et représentativité des réponses

Plus de 300 questionnaires ont été retournés au Pays, ce qui représente moins de 1% de la population du territoire. Seuls 202 étaient complets et réellement exploitables.

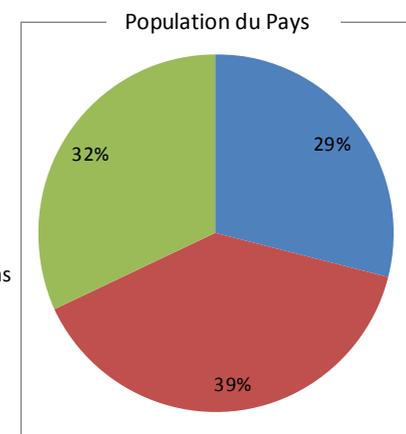
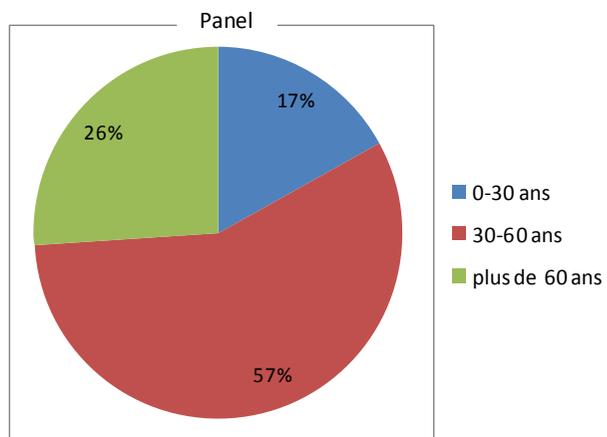
La représentativité du panel est donc faible et ne peut être considérée comme fiable. Cependant, nous avons choisi de présenter les résultats à titre informatif.

I- Profil des répondants

Une majorité de répondants âgés entre 30 et 60 ans, pour des foyers composés majoritairement de familles avec enfants (taille moyenne du foyer : 2,47 personnes)

Deux répondants sur trois ont entre 30 et 60 ans, un sur quatre a plus de 60 ans. L'opinion des plus jeunes constituent seulement 17% du panel.

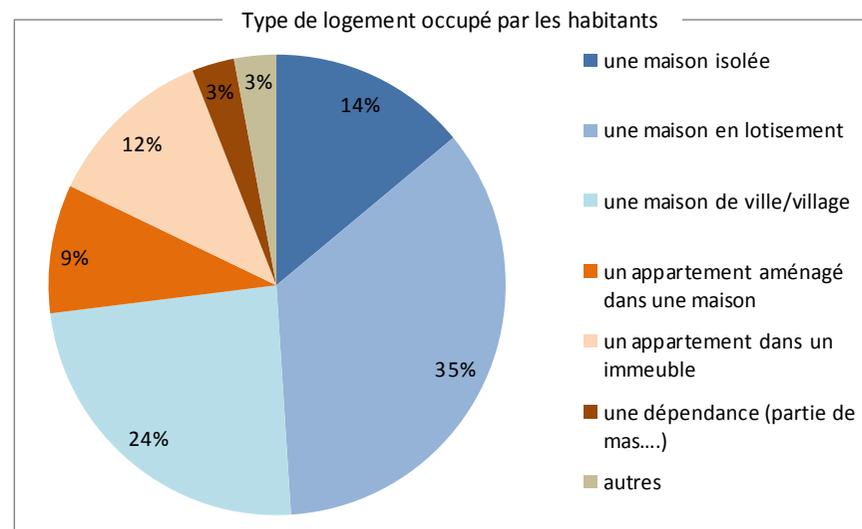
Conformément au poids de chacune des tranches d'âge dans la population du Pays, les 30-60 ans sont largement surreprésentés et les moins de 30 ans sous représentés.



73% du panel vit dans une maison

Plus des 2/3 des répondants vivent dans une maison ; Pour la majorité d'entre eux, celle-ci est située dans un lotissement.

La tranche d'âge reste un facteur déterminant dans le type de logement occupé. En effet, les moins de 30 ans occupent majoritairement un appartement dans un immeuble, vient ensuite la maison de ville. Pour les 30 ans et plus, la maison en lotissement arrive en tête, en général deux fois plus souvent citée que les autres types de logement.



... dans un logement de taille moyenne

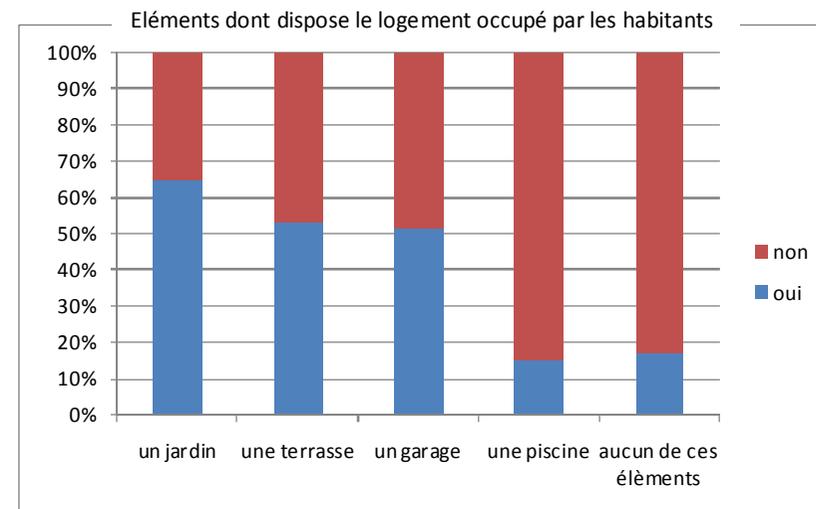
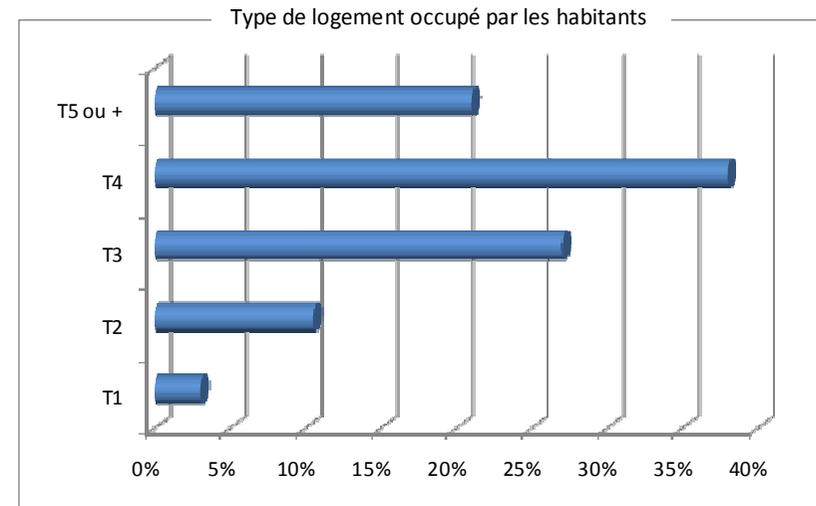
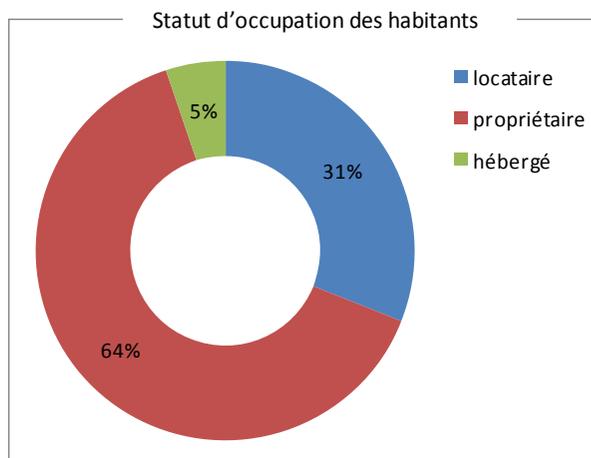
La majorité des répondants habitent un logement comportant 3 chambres. Un logement sur quatre est un T3. Cela correspond à l'offre cumulée de logements de type maisons de ville et appartements.

La plupart des habitants disposent d'un espace extérieur ainsi que d'un garage.

Respectivement 65% et 53% des répondants bénéficient d'un jardin ou d'une terrasse (parfois les deux). Un répondant sur deux dispose d'un garage. La présence d'une piscine est moins fréquent mais concerne tout de même une personne sur sept. On note que 35 répondants vivent dans un logement qui ne comprend aucun de ces différents types d'annexes.

64% de propriétaires, un panel représentatif de la société civile.

Les locataires sont fortement représentés parmi les jeunes et ils résident dans un cas sur deux en appartement. Les propriétaires sont surreprésentés dans la catégorie des 60 ans et plus (89% de cette tranche d'âge, contre 64% chez les 30-60 ans et 30% chez les moins de 30 ans) et résident neuf fois sur dix dans une maison.

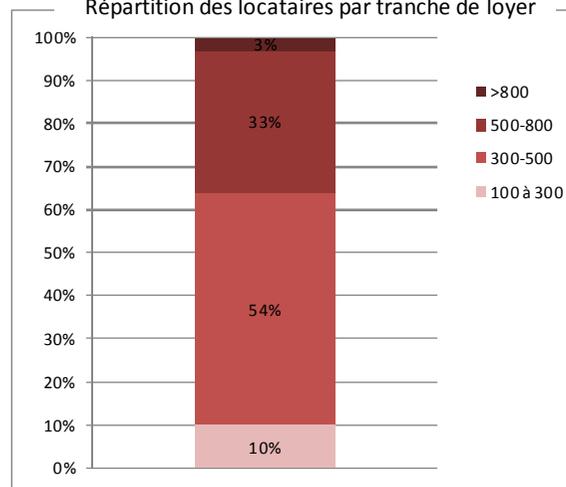


Des loyers qui se situent plutôt entre 300 et 500 euros (déduction faite des aides au logement) ; Chez les propriétaires, des mensualités inférieures à 300 euros.

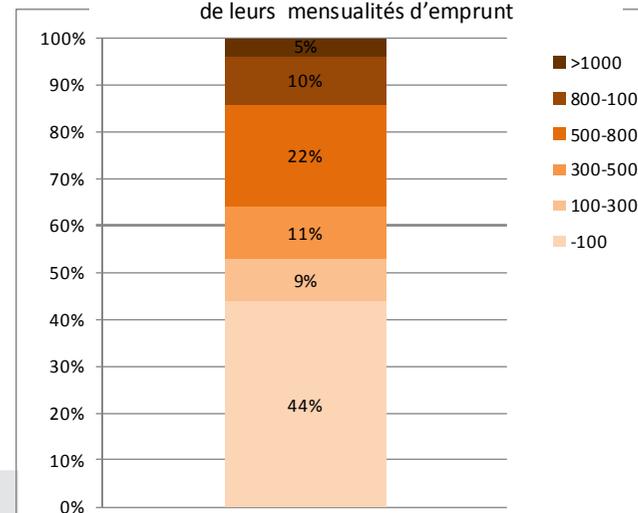
La moitié des locataires versent entre 300 et 500 euros de loyer mensuel, déduction faite des allocations logement. Peu de locataires dépensent plus de 800 euros par mois pour leur logement.

En ce qui concerne le panel de propriétaire, on remarque que près de 50% d'entre eux consacrent un budget très faible à leur logement. 44% des répondants versent moins de 100 euros par mois. On peut considérer dans ce cas que l'achat de leur bien est soldé (apport ou crédit). On note d'ailleurs sans surprise que 60% des personnes concernées ont 60 ans ou plus. Cette caractéristique de notre panel peut fortement influencer les réponses concernant le marché du logement et les choix résidentiels. On constate enfin que le budget logement des propriétaires est supérieur à celui des locataires. 15% d'entre eux déclarent consacrer plus de 800 euros à l'achat de leur bien, contre seulement 3% qui louent au dessus de cette somme.

Répartition des locataires par tranche de loyer



Répartition des propriétaires selon le montant de leurs mensualités d'emprunt



La plupart des foyers sont chauffés à l'électricité, le bois est cependant bien représenté.

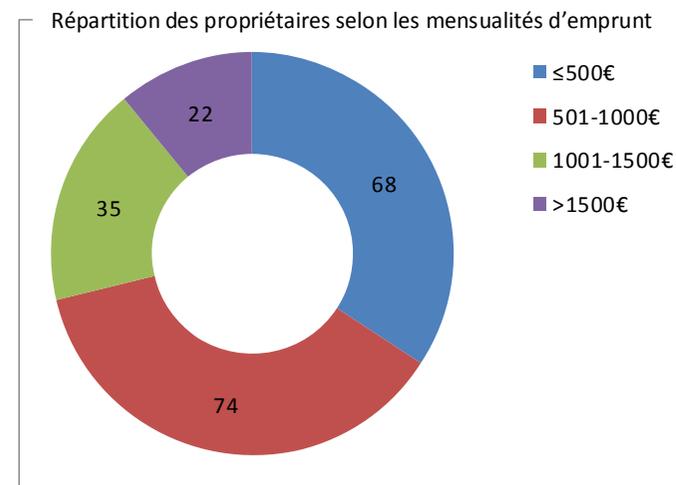
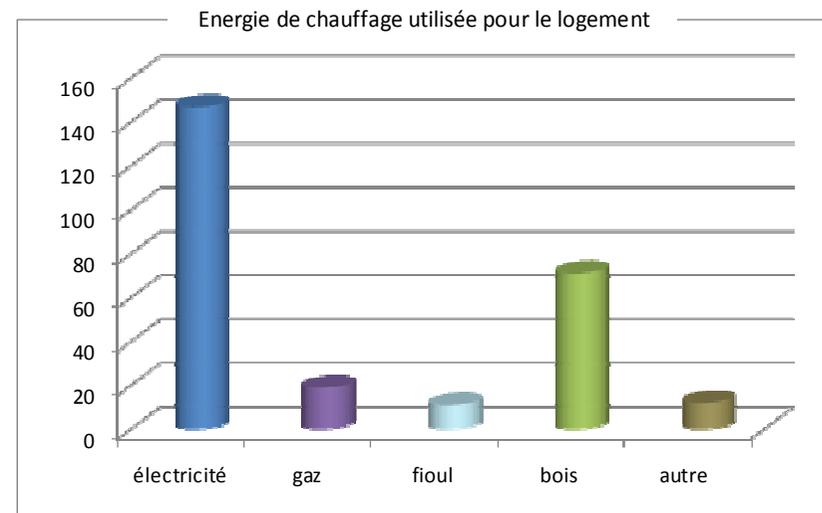
Le mode dominant de chauffage est, conformément à l'ensemble du territoire départemental et national, l'électricité. Certains cumulent plusieurs modes de chauffage. Ainsi plus de 50% des utilisateurs de bois se servent également le chauffage électrique.

50% des personnes qui se chauffent au gaz bénéficient du gaz de ville, les autres ont recours à une citerne. En ce qui concerne les personnes qui se chauffent au bois, la plupart possède un insert ou un poêle. La cheminée est moins courante et peut-être privilégiée en chauffage d'appoint ou ponctuel. La catégorie « autre » rassemble les personnes qui se chauffent grâce à la géothermie ou à l'énergie solaire.

Une facture de chauffage plutôt située entre 500 et 1000 euros par an, mais qui dépend largement du mode de chauffage.

Parmi les 200 répondants, 74 individus déclarent payer entre 500 et 1 000 euros de facture énergétique annuelle ; Un tiers y consacre moins de 500 euros et 29% plus de 1 000 euros. La facture moyenne s'élève à 910 euros par an.

Enfin, il faut rester vigilant sur l'exploitation de ce type de données car les dépenses d'énergie dans l'habitat sont largement conditionnées par les ressources des ménages. C'est un poste du budget sur lequel il est courant de réaliser des coupes franches en cas de baisse des revenus. Ainsi, de faibles dépenses énergétiques peuvent être tant le signe d'une bonne efficacité énergétique du logement que de la précarité énergétique du ménage qui l'occupe.



La répartition par tranche de dépense pour l'énergie d'origine électrique est conforme à la répartition générale.

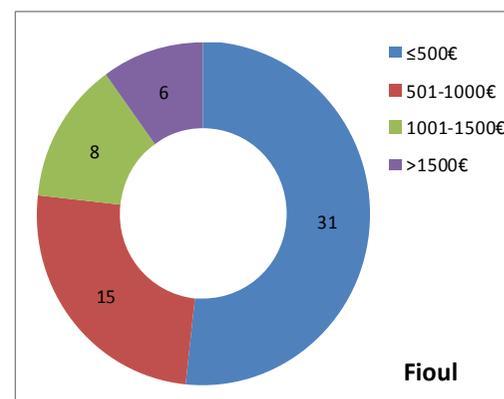
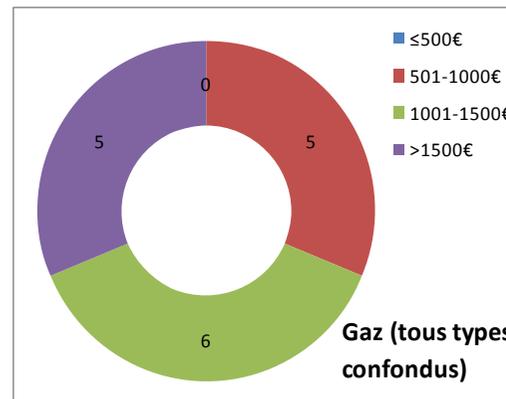
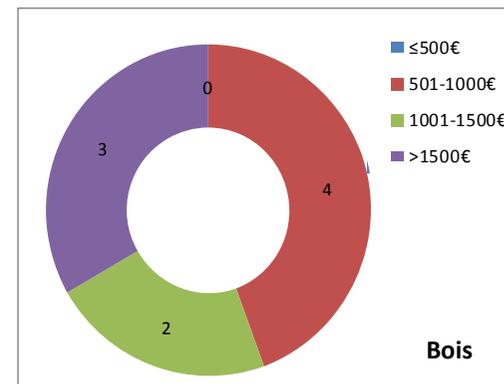
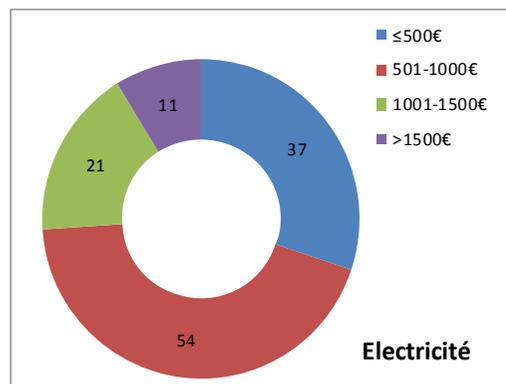
Au sein de la catégorie « 501 à 1 000 euros », 20 individus situent leur facture annuelle à 1 000 euros. Sur les 21 personnes qui paient entre 1 001 et 1 500 euros, 13 se situent au niveau de la somme plafond (soit 1 500 euros).

Le chauffage au gaz et au fioul, les moins plébiscités, semblent également être les plus coûteux. En effet, la catégorie de facturation « inférieur à 500 euros » n'est pas représentée. D'autre part, c'est systématiquement plus de la moitié des répondants qui se situent dans la partie la plus haute de la catégorie à laquelle ils sont rattachés, sans pour autant que les familles soient plus représentées parmi les consommateurs de gaz ou de fioul.

Le mode de chauffage au bois, qu'il soit couplé ou non à un autre mode de chauffage, est celui pour lequel les ménages engagent les dépenses les moins importantes.

Les factures les plus élevées sont enregistrées chez les utilisateurs de gaz ou de fioul. Des nuances sont toutefois à noter entre le coût du gaz de ville et celui du gaz en citerne (à la défaveur de ce dernier).

Répartition des dépenses par tranche pour chaque type d'énergie



II- Comportement en matière de choix résidentiels

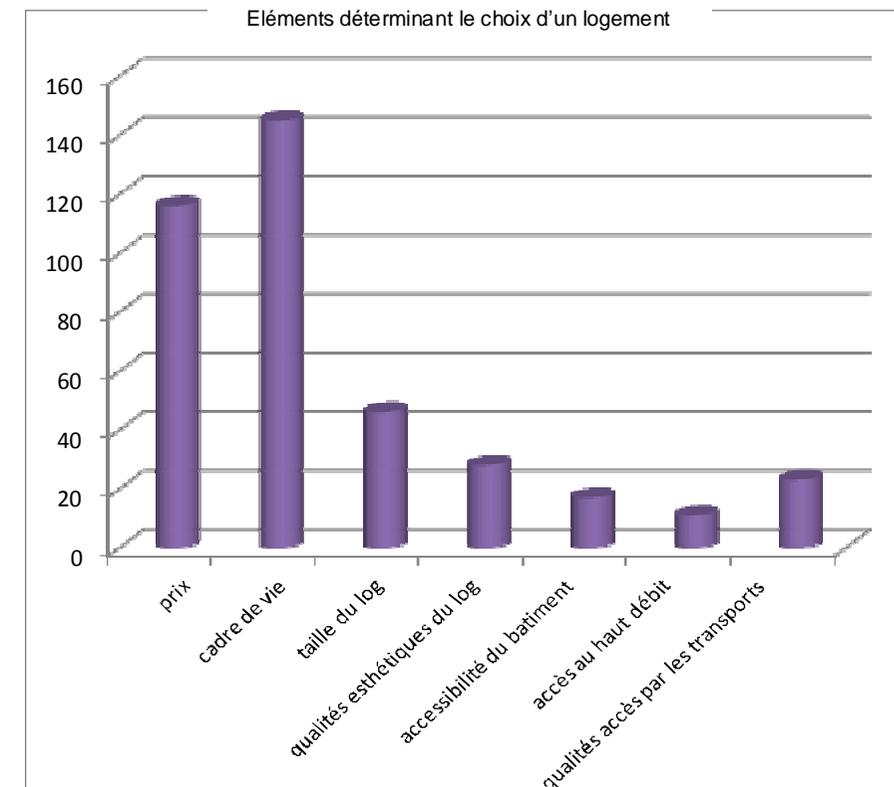
Le budget logement : la définition des prix « raisonnables » largement influencée par les caractéristiques du marché actuel ?

Lorsqu'on interroge les habitants du Pays Pyrénées-Méditerranée sur les niveaux de loyers ou le montant des remboursements d'emprunt qu'ils sont prêts à investir chaque mois pour leur logement, on constate que ces montants sont souvent conformes à ceux versés pour le logement occupé actuellement.

Ainsi, 37% des répondants sont prêts à payer un loyer situé entre 300 et 500 euros, 29% entre 500 et 800 euros. Cela signifie que les hausses successives qu'a connues le marché locatif au cours des 10 dernières années sont intégrées dans les facteurs psychologiques motivant les comportements des locataires. En ce qui concerne les biens à l'achat, on note une constante : la volonté d'investir une part du budget plus importante que pour un logement locatif. En effet, la réponse la plus souvent formulée par les répondants situe le montant des mensualités de crédit entre 500 et 800 euros. Il n'existe pas de différence majeure de perception sur cette position selon le statut d'occupation actuel. L'âge n'est pas réellement discriminant non plus. Les moins de 30 ans et 30-60 ans s'accordent majoritairement sur cette tranche de prix. Toutefois parmi les individus qui formulent un autre choix, les 30-60 ans optent pour des mensualités situées entre 800 et 1 000 euros alors que les moins de 30 ans, conformément à leurs revenus souvent inférieurs à ceux de leur aînés, se disent prêts à investir entre 300 et 500 euros par mois. Les 60 ans et plus expriment une position plus tranchée. Ils se disent majoritairement favorables à des mensualités inférieures à 300 euros. Plusieurs hypothèses peuvent justifier cette disposition. Il est possible que leur réponse ait été guidée par le niveau actuel de leur budget dédié au logement (pour rappel, la plupart semblent être propriétaires de leur logement et avoir soldé leur emprunt) ou en adéquation avec d'éventuelles capacités d'emprunt largement contraintes par leur âge et leur situation professionnelle (retraite). Cependant, certains peuvent également avoir évalué leur budget en se basant sur des prix conformes au marché tels qu'ils s'établissaient avant que les prix ne s'embrasent.

Les éléments les plus déterminants dans le choix d'un logement sont son prix et le cadre de vie qu'il propose.

L'élément le plus déterminant dans le choix d'un logement est, pour 70% du panel, le cadre de vie (tranquillité...). La moitié des répondants estiment également que le prix est un facteur important. La taille du logement (le nombre de pièces mais également la manière dont elles sont disposées et leur surface) arrive en troisième position. Les qualités esthétiques de l'habitation et l'accessibilité (transport, logement, haut débit) sont vues comme des facteurs de choix secondaires. Les bonnes conditions d'accessibilité au logement (desserte routière par exemple) arrivent avant l'accessibilité au logement lui-même (ascenseur, plain-pied...).



On note que parmi les personnes qui ont privilégié le cadre de vie, les éléments de choix le plus souvent cités sont ensuite, par ordre de préférence, le prix, la taille du logement, les qualités esthétiques du logement puis l'accessibilité du logement. La qualité du lieu de résidence est donc primordiale, quelles que soient les conditions de desserte de ce logement. Inversement, parmi ceux qui ont choisi le prix comme critère initial, les bonnes conditions d'accès par les transports arrivent après le cadre de vie et la taille du logement mais avant les qualités esthétiques et l'accessibilité de celui-ci.

L'analyse des critères en fonction de l'âge des répondants révèle les priorités suivantes et correspond aux contraintes financières ou physiques de chaque tranche d'âge.

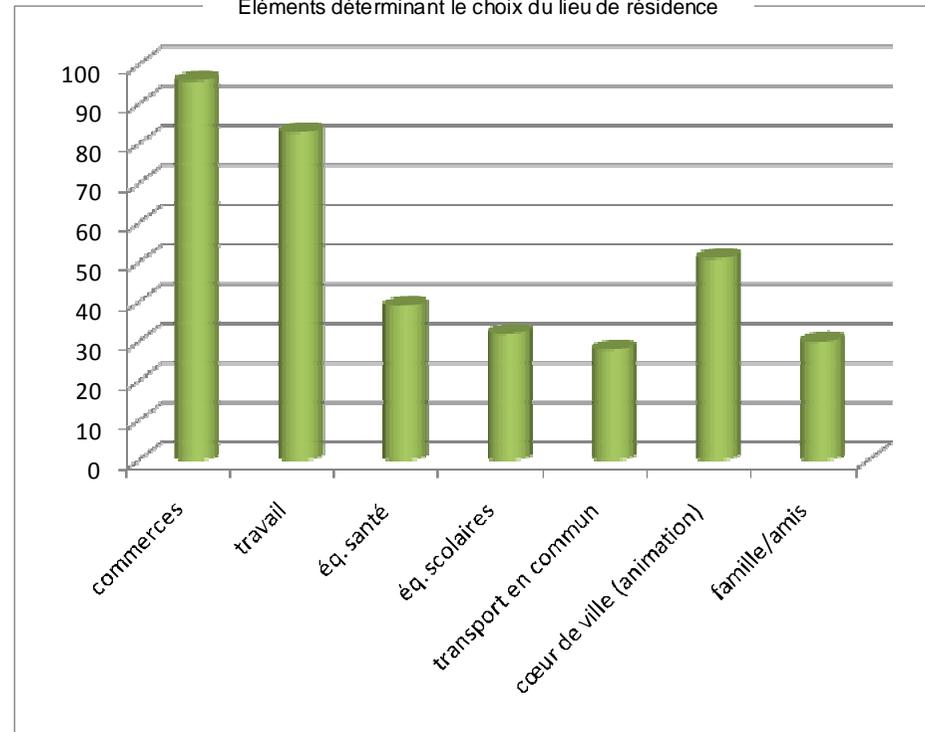
La proximité des commerces et du lieu de travail est privilégiée.

Le périmètre du lieu de résidence est défini en fonction de la proximité des commerces (toutes catégories confondues) et du lieu de travail pour les actifs. On note que la présence de transports en commun (gares, arrêt de

Eléments déterminant le choix d'un logement selon les classes d'âge

	Choix 1	Choix 2	Choix 3
Moins de 30 ans	le prix	la qualité de vie	la taille du logement
30-60 ans	la qualité de vie	le prix	la taille du logement
Plus de 60 ans	la qualité de vie	le prix	accessibilité du logement

Eléments déterminant le choix du lieu de résidence



Pour être agréable à vivre, un logement doit avant tout comporter un espace extérieur privatif.

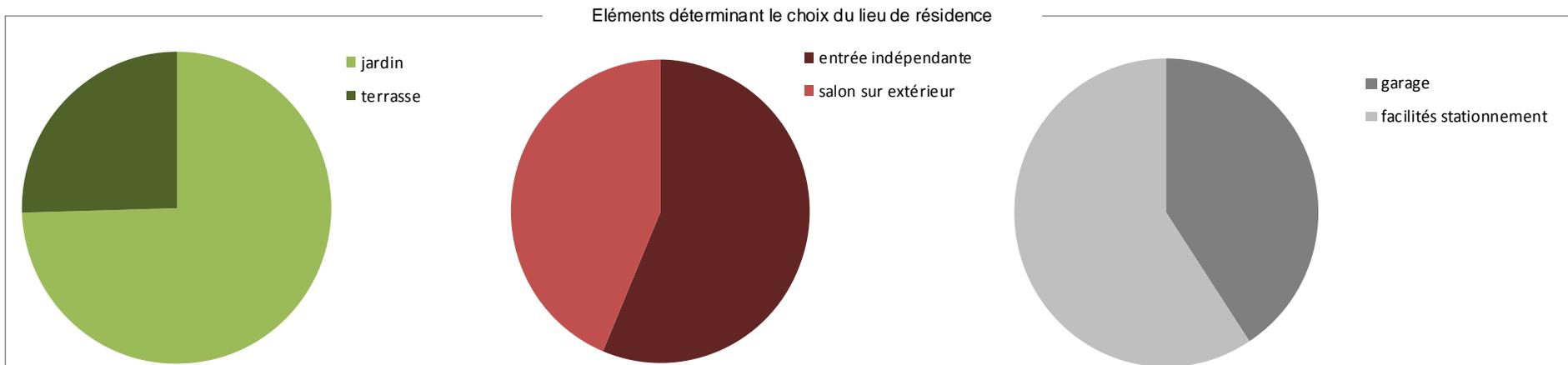
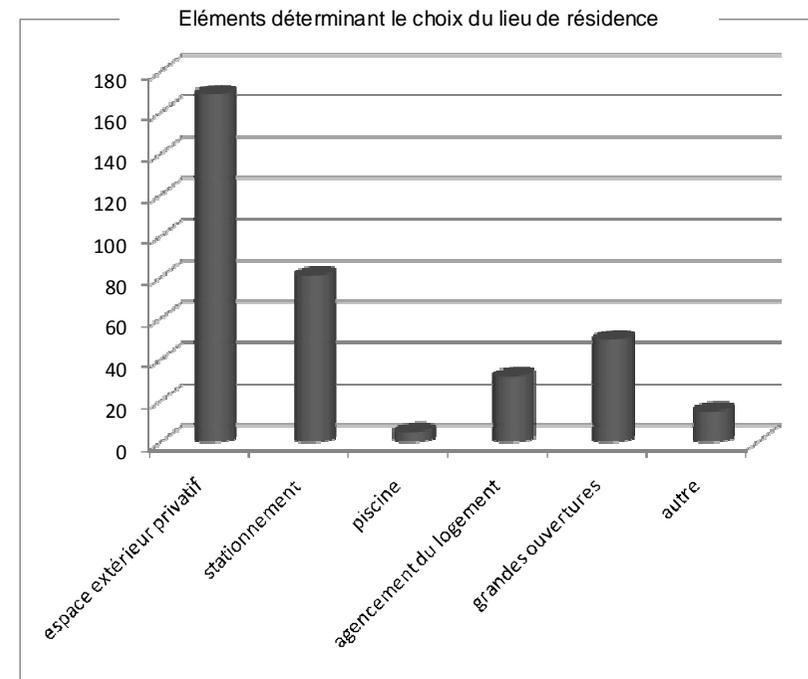
Pour 80% des habitants, la présence d'un espace extérieur (jardin ou terrasse) est un élément qui améliore notablement la qualité résidentielle d'un logement. L'existence de grandes ouvertures, qui ouvre les perspectives visuelles et facilite l'entrée de la lumière vient compléter cette orientation.

Les logements des centres anciens qui ne comportent pas toujours de terrasse ou de cour souffrent donc de ces handicaps.

Le stationnement est également un point clé du jugement des ménages. On peut retenir que l'existence d'un garage n'est pas indispensable, les facilités de stationnement (proximité, places attitrées, parking...) étant cités plus fréquemment.

L'agencement du logement (entrée indépendante, salon qui donne sur l'extérieur) n'est pas une caractéristique déterminante.

L'analyse des réponses complémentaires proposées par le panel renvoie à des préoccupations liées à des exigences de confort minimal (salubrité, isolation du logement...).



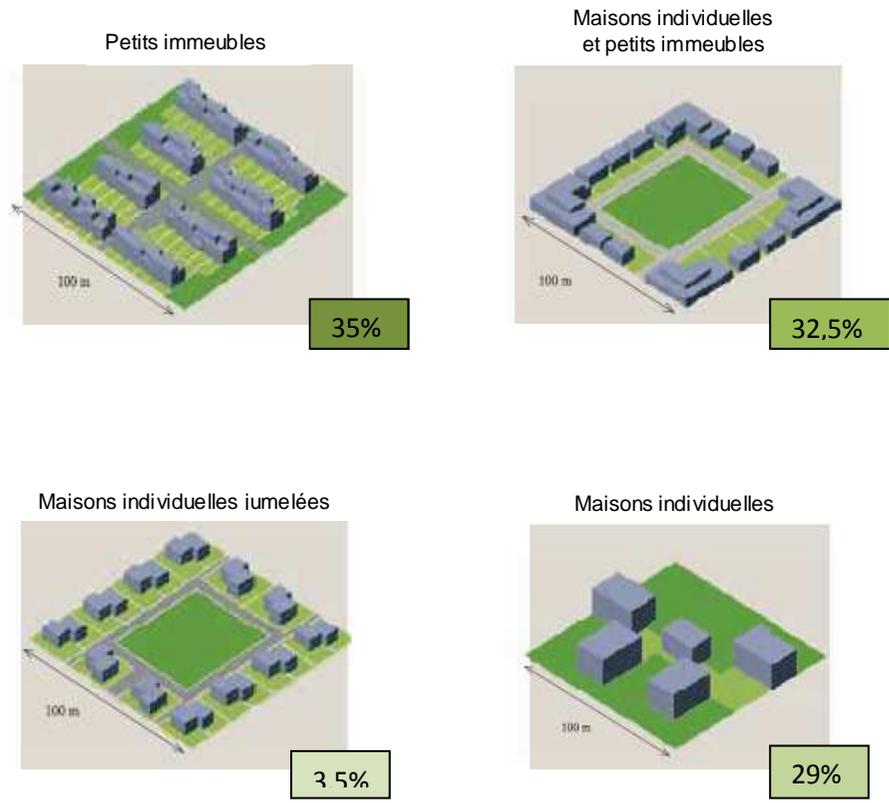
On constate que l'opinion est relativement divisée sur la question des formes urbaines et villageoises. 35% des individus sont plutôt enclins à habiter un quartier constitué uniquement de maisons individuelles. Les atouts mis en avant à habiter un quartier d'habitat individuel sont en premier lieu la tranquillité, le calme et l'intimité (absence de voisins directs et de vis-à-vis).

Toutefois, 62,5% des répondants optent pour des formes plus récentes, voire plus mixtes. En effet, une personne sur trois se dit prête à habiter un ensemble d'habitations constitué de maisons individuelles et de petits immeubles. Les maisons jumelées, forme de construction que l'on retrouve fréquemment dans l'urbanisme des années 50, 60 sont également appréhendées comme une alternative intéressante au tout pavillonnaire. Les individus ayant choisi les quartiers d'habitat individuel et collectif mettent en avant la mixité sociale, la possibilité de créer du lien social et de vivre dans un quartier convivial. Ils observent que ces formes permettent de consacrer une part importante de la superficie de la zone aux espaces verts publics, de donner une impression d'espace et d'ouverture, et de créer des espaces verts « protégés » au sein d'un ensemble d'habitations. L'économie de foncier et la maîtrise de la consommation d'espace est également évoquée et moins fréquemment, l'efficacité énergétique de ce type de zone d'habitation (déperdition énergétique plus faible dans les logements collectifs).

On retrouve dans l'argumentaire des personnes ayant plébiscité l'habitat jumelé certaines des caractéristiques évoquées pour les deux catégories précédentes : espace aéré, convivialité et lien social d'une part, tranquillité, calme et respect d'intimité d'autre part. Ici, le maintien d'un jardin privatif pour l'ensemble des habitations est largement mis en avant.

Les logements collectifs conservent quant à eux une image négative et peu attractive, les quartiers composés uniquement de ce type de logements ne recueillant quasi aucun suffrage. Quelques-uns mentionnent l'importance du lien social existant dans ce type de quartier, la présence d'espaces verts de grande taille favorisée par la rationalisation de l'espace et l'intérêt de la mise en commun des prestations collectives permettant de réaliser des économies, notamment en matière de facture énergétique.

Pour les nouveaux quartiers, une opinion ouverte à des formes villageoises plus mixtes ?



A quoi ressemble le plus votre logement idéal ?

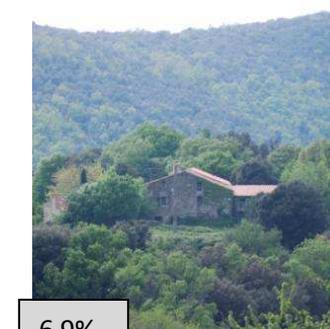
Lorsque l'on demande aux habitants à quoi ressemble leur logement idéal, les petits collectifs conservent un petit suffrage avec seulement 13,4%.

Les maisons individuelles conservent un fort suffrage, notamment les plus récentes : celle en bois (37,1%), la maison en lotissement (23,8%) et la villa 4 faces (19,8%) qui sont les plus consommatrices d'espace.

Les maisons jumelées recueillent le plus faible suffrage (4%) alors qu'à la question précédente, ce n'était pas le cas.

Les plus anciens logements tels que la maison type du XX^e siècle (17,8%) et la maison de village (18,3%) correspondent à l'idéal pour une part légèrement plus faible du panel.

Seuls les mas par leur isolement et malgré l'espace extérieur qu'ils offrent ne correspondent à l'idéal que pour 6,9% de la population.



III- Quelles nouvelles pratiques d'habiter esquisser pour demain ?

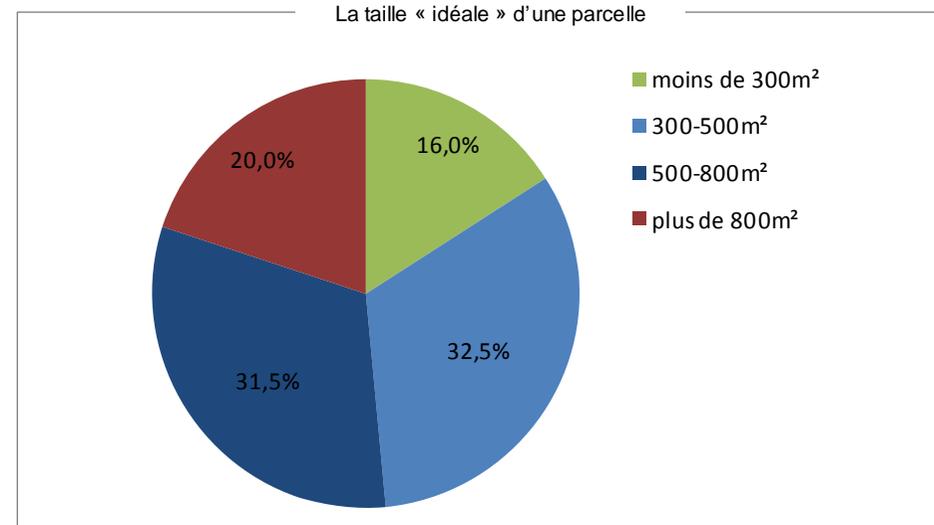
Construire sa maison sur une parcelle de 300 à 500m²...

Au sein du Pays Pyrénées-Méditerranée, la taille moyenne des parcelles qui ont été urbanisées en habitat individuel au cours de 40 dernières années est comprise entre 800 et 1000m². Durant la dernière décennie ces pratiques se sont infléchies. Le discours technique et politique tend à sensibiliser la population sur les enjeux sociaux et environnementaux d'une gestion de l'espace plus économe. Sur la taille idéale d'une parcelle destinée à accueillir une maison individuelle, notre panel se prononce de la manière suivante : la taille de référence semble ne plus porter sur des parcelles de grande taille, (supérieures à 800m²). Elle ne se fixe pas non plus clairement sur des parcelles de petite taille qui permettent d'obtenir des densités d'occupation du sol de l'ordre de 25 logements à l'hectare, souvent préconisées dans les objectifs des PADD des documents de planification urbaine. Le choix des répondants se répartit de manière quasi égale entre des parcelles mesurant entre 300 et 500m² ou entre 500 et 800m². Au final, ce sont près de 50% des répondants qui se disent prêts à habiter une parcelle dont la taille est deux fois importante que celle enregistrée durant les années 1980-90 qui avaient largement contribué à façonner l'image et les rêves d'accession au logement individuel.

...le coût, l'absence de vis-à-vis et l'exposition du terrain, autant d'arguments qui incitent à opter pour une parcelle de taille inférieure.

S'ils devaient faire le choix d'une parcelle de taille inférieure à celle qu'ils ont désignée comme de taille idéale, les ménages avouent être d'abord sensibles à un prix de vente avantageux. Une meilleure exposition du terrain et l'absence de vis-à-vis peuvent, à moindre échelle, également rentrer en ligne de compte. Inversement, les individus se montrent peu influencés par la présence d'espaces verts à proximité (parc, jardins familiaux...) ou l'assouplissement des contraintes liées aux règles de construction et notamment la possibilité de construire une grande maison sur une parcelle de petite taille.

Les choix mis en avant par notre panel ne peuvent qu'inciter les collectivités à mener une politique de maîtrise des coûts du foncier et de gestion en régie des opérations d'aménagement.



Une parcelle de taille inférieure si :

Coût plus avantageux

Exposition plus intéressante

Absence de vis-à-vis

Evoluer vers l'habitat groupé, à condition qu'il permette d'accéder à un mode de construction écologique et/ou plus économique sur le plan énergétique.

Si la priorité est de réduire la consommation foncière, les habitants estiment que l'habitat groupé se révèle attractif s'il permet de construire des logements plus performants au point de vue énergétique : Ils sont 44%, soit presque la moitié, à choisir ce critère comme celui qui pourrait leur faire préférer des formes d'habitat groupé. Le prix abordable, puis l'originalité du logement (architecture...) sont cités en suivant.

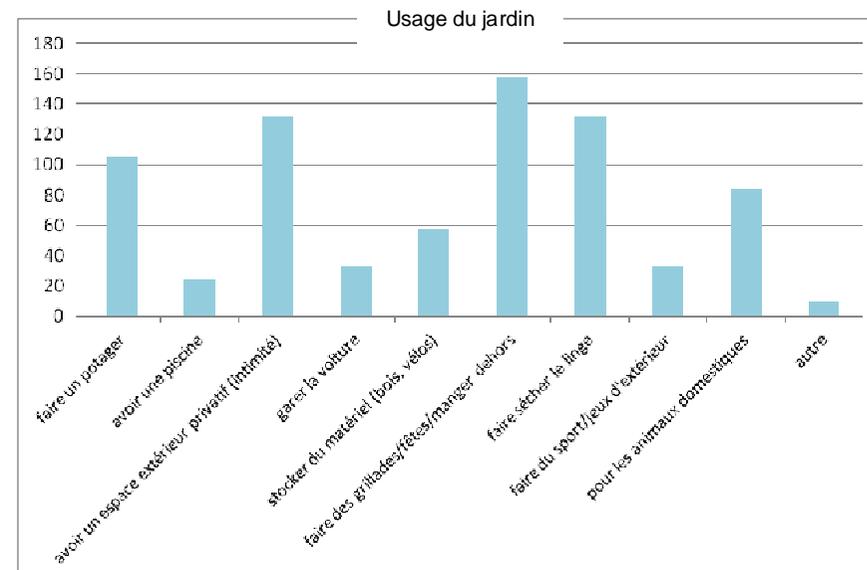
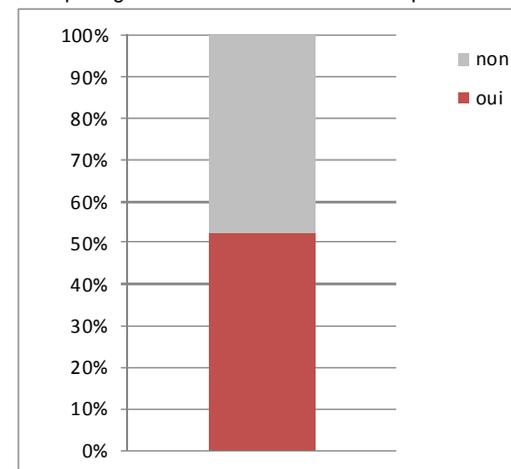
De nouvelles formes urbaines qui pourraient être porteuses de davantage de convivialité : y'a-t-il de éléments de la vie quotidienne que les habitants sont prêts à partager ?

52,5% des personnes interrogées se disent prêtes à partager des éléments de la vie quotidienne : jardin, piscine, aménagements extérieurs (barbecue, four à pain...), buanderie ou fil à linge, atelier, salle de jeux, chambre d'amis, garage, espace internet....

Aujourd'hui le jardin est un espace particulièrement convivial, perçu comme une « pièce de vie » supplémentaire. Il ne pourrait être remplacé que par un autre type d'espace extérieur privatif et polyfonctionnel (terrasse par exemple).

Les utilisations et usages du jardin sont multiples. C'est avant tout un espace où l'on passe du temps entre amis ou en famille, où l'on aime se restaurer, où l'on se repose à l'abri des regards. C'est également un lieu fonctionnel pour faire sécher le linge par exemple. Il offre un périmètre d'accueil pour les animaux domestiques. On note que 52% des individus estiment qu'il y est agréable d'y cultiver un potager.

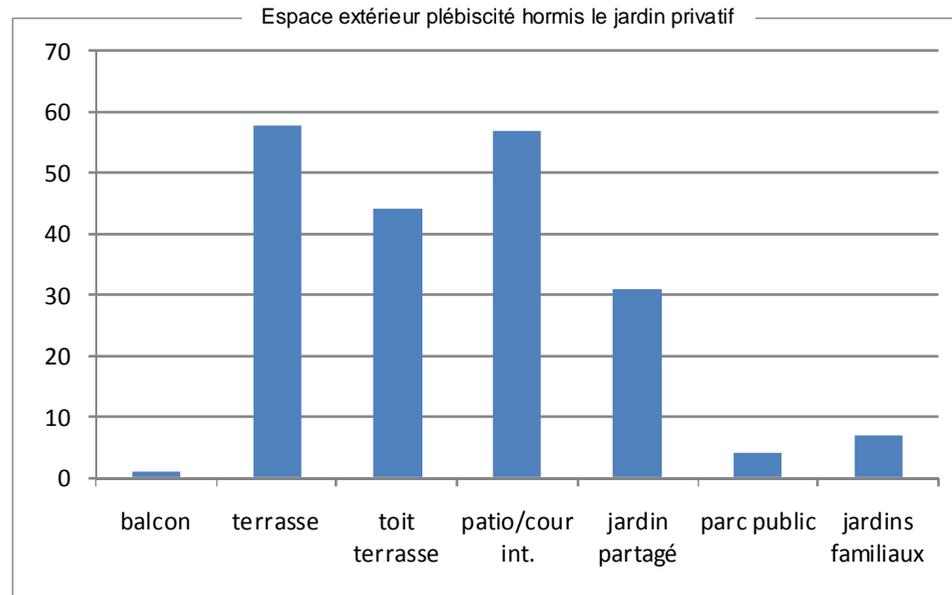
Seriez-vous prêt, dans le cadre de nouvelles formes d'habitat, à partager certains éléments de votre quotidien ?



Pour ces multiples emplois, on comprend que ce soit un espace prisé et difficilement remplaçable. A défaut, notre panel se contentera d'une terrasse, d'une cour intérieure, ou d'un toit terrasse. 31 personnes optent pour un jardin partagé. Les jardins familiaux n'offrent pas les mêmes potentialités qu'un jardin individuel privatif, de même que les parcs publics ou les balcons qui sont boudés par les répondants. Certains évoquent la possibilité de disposer d'un espace extérieur privatif non attenant de la maison (moins de 1 km) mais accessible à pied.

Si des travaux devaient être réalisés dans les logements déjà existant, ils viseraient dans la majorité des cas à rendre ces logements plus performants sur le plan énergétique.

Pour rappel, 50% des logements existants à ce jour sur le territoire du Pays ont été construits avant 1975. Ils ne répondent donc à aucune norme thermique ou d'accessibilité. La plupart des sondés estiment que les travaux d'amélioration de la performance énergétique sont les plus opportuns à mener au sein de leur logement. Le facteur « âge » influe peu sur la position du panel. Toutefois, les moins de 30 ans ayant placé en choix 1 les travaux d'embellissement du logement sont légèrement surreprésentés par rapport au poids qu'ils représentent dans le panel total. De même, les personnes âgées de 60 ans et plus le sont dans l'échantillon ayant positionné en choix 1 les travaux d'accessibilité.



Si des travaux devaient être réalisés dans leur logement actuel, les habitants souhaiteraient :

Choix	Thème	Pourcentage
en choix 1	« performance énergétique »	74%
en choix 2	« accessibilité »	50%
en choix 3	« embellissement »	53%



IV- Quelles mobilités pour l'avenir ?

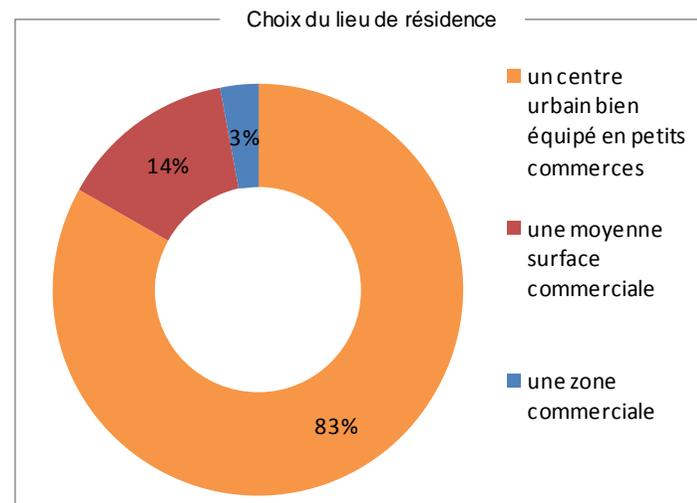
On observe une tendance croissante à la multiplication et à l'allongement des déplacements (en distance et/ou en temps), ce qui porte atteinte à l'environnement et n'est pas sans conséquence sur le mode de vie des ménages : poids des dépenses consacrées aux déplacements (achat et entretien auto, carburant...), impact sur l'état de santé (fatigue, baisse de l'activité physique...) par exemple.

Dans ces circonstances, les politiques publiques visent à réduire l'utilisation de la voiture en prônant une nouvelle organisation du territoire et en favorisant le développement de moyens de transports alternatifs. Quel bilan peut-on dresser des habitudes des ménages, de la perception qu'ils ont de leur mobilité et des changements qu'ils seraient prêts à opérer ?

Sur leur lieu de vie, 5 habitants sur 6 privilégient la proximité d'un centre urbain bien équipé à la présence d'un supermarché.

83% des répondants déclarent préférer vivre proche d'un centre urbain disposant de petits commerces et services (boulangerie, poste, épicerie...) qu'à proximité d'une moyenne surface commerciale (type Intermarché, Lidl, Carrefour Market). Nombreux sont ceux qui reconnaissent l'aspect pratique des zones commerciales (type Leclerc au Boulou) car elles permettent d'accéder à un large choix de biens de consommation ; toutefois, un nombre très faible d'individus souhaitent résider dans le voisinage de ce type de zone.

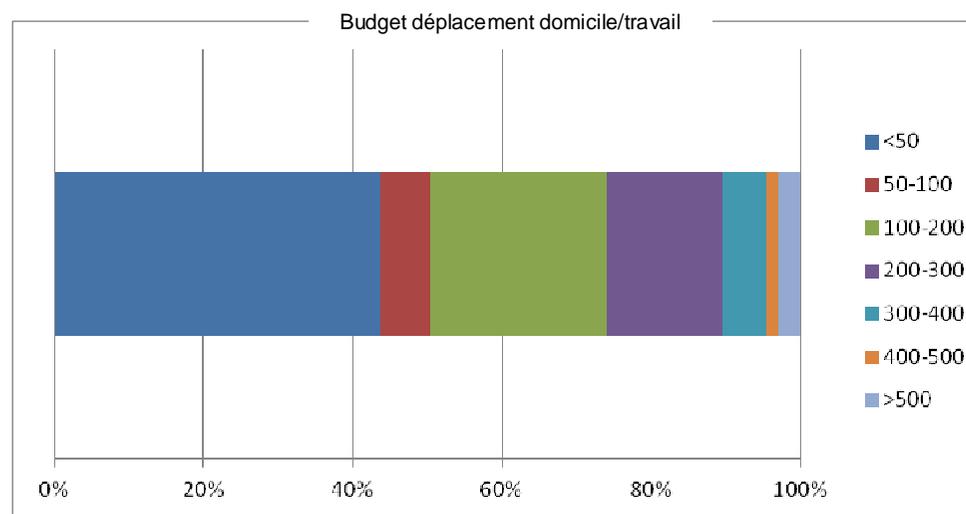
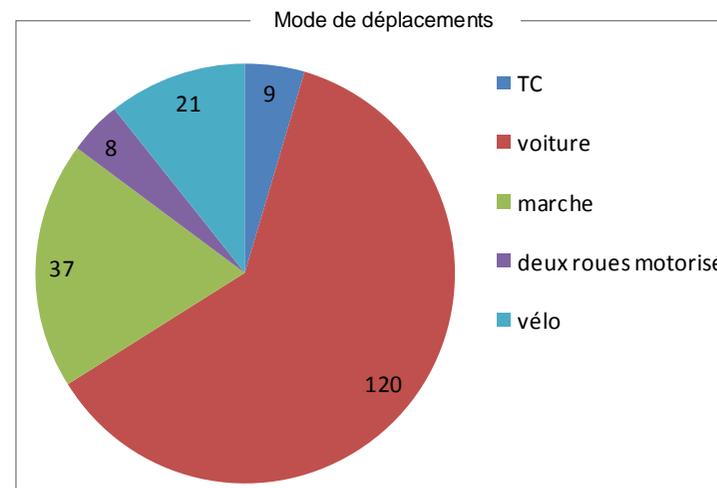
La corrélation entre concentration de population dans un lieu de résidence et niveau de fréquentation des différents types de surfaces de vente n'est cependant pas implicite. Si vivre en centre ville ou en proche périphérie favorise les mobilités douces, les pratiques démontrent que ruraux comme citadins préfèrent recourir à des déplacements routiers pour s'achalander dans les moyennes et grandes surfaces commerciales. Il y a fort à penser que la majorité des sondés disent préférer s'installer en centre ville ou village pour des raisons davantage liées aux ambiances et à la qualité visuelle de ces espaces, plus que pour profiter des commerces de proximité.



2/3 des répondants utilisent leur voiture pour aller travailler, 50% dépensent au moins cent euros par mois pour réaliser ces déplacements.

120 personnes ont recours à leur voiture pour réaliser leurs déplacements domicile-travail. Seuls deux individus déclarent les réaliser en covoiturage. La marche est le deuxième mode de déplacement le plus fréquemment cité. Une fois sur trois, elle est toutefois combinée à un autre mode de transport (que ce soit en complément ou en alternance avec celui-ci). Une vingtaine de personnes va travailler à vélo. Les transports en commun sont quant à eux les moins utilisés. Il s'agit à part égal du train ou du bus. Comme la marche et le vélo, ils sont parfois couplés avec un ou plusieurs modes de déplacement.

47% des ménages estiment que le budget qu'ils investissent dans leurs déplacements domicile-travail est inférieur à 50 euros par mois, ce qui est peu élevé. Cependant, la dépense moyenne mensuelle s'élève à 115 euros. De fait, 50% des actifs disent consacrer au moins 100 euros par mois pour le transport lié au travail. La part des déplacements réalisés en voiture justifie cet état de fait, même si les distances parcourues en voiture sont courtes. Ainsi, seul un actif sur cinq, dont la dépense est supérieure à 200 euros par mois, réalise un aller-retour quotidien supérieur à 20 kilomètres.



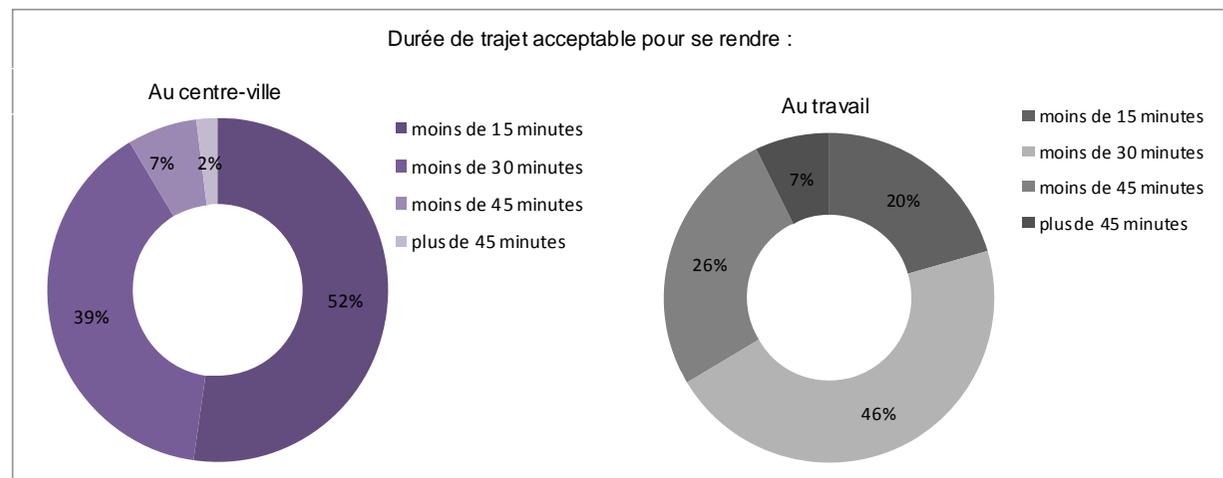
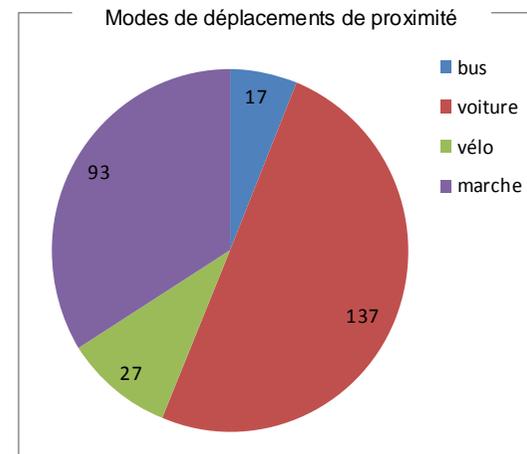
En centre ville, la voiture demeure le mode de transport dominant mais les autres moyens de déplacement progressent.

Les déplacements de proximité s'effectuent principalement avec la voiture. 137 personnes déclarent l'utiliser pour se rendre en centre ville, deux tiers d'entre elles ajoutent ne pas utiliser d'autre moyen de déplacement pour réaliser ce trajet.

Si elle reste élevée, la part des déplacements réalisés en voiture diminue tout de même au profit des autres modes de transport, en particulier la marche à pied. Près de la moitié de notre panel se rend systématiquement ou plus occasionnellement en centre ville à pied.

Approche temporelle des déplacements : 50% de ménages souhaitent vivre à moins d'un quart d'heure du centre ville et moins d'une demi-heure de leur lieu de travail.

La facilité et la rapidité d'accès au centre ville sont un souhait clairement affirmé par les habitants qui, dans leur grande majorité, souhaitent accéder à celui-ci en un quart d'heure. Seuls 10% pourraient habiter à plus de 30 minutes du centre ville. Ce temps d'accès double lorsqu'il concerne les déplacements domicile-travail. Parmi les réponses exprimées, 46% du panel estime qu'un trajet d'une demi-heure est un temps acceptable. Un cinquième le souhaite inférieur à 15 minutes, un quart sont prêts à envisager que ce trajet dure jusqu'à 45 minutes.



Pour réduire l'utilisation de la voiture, il faut avant tout améliorer la qualité de l'offre en transport en commun.

Rendre possible l'alternative au tout voiture nécessite la création, le développement ou l'amélioration de réseaux mieux structurés.

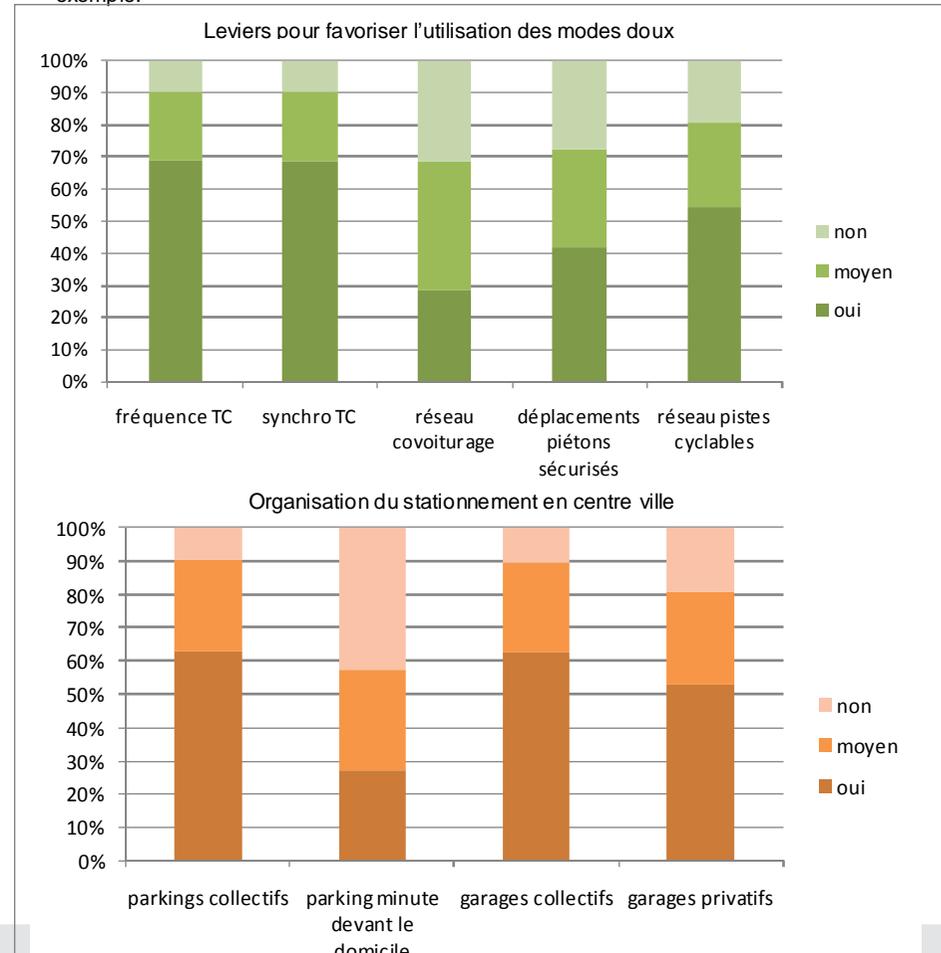
Les transports en commun sont particulièrement mis en avant par les sondés. Les personnes interrogées affirment clairement qu'une offre en transport en commun de meilleure qualité pourrait les amener à modifier leur comportement vis-à-vis de l'utilisation de la voiture. 70% pensent qu'il faut améliorer et augmenter la fréquence de passages des bus et des trains, mais également mieux synchroniser les horaires (ajustement des horaires entre les différentes lignes de bus ou entre horaires de bus et de trains par exemple). La sécurisation et le balisage des déplacements cyclables retiennent également l'attention de notre panel. Inversement, moins de 50% des habitants se montrent convaincus par le développement des cheminements piétonniers et du covoiturage.

On peut noter que parmi les réponses spontanées, figurent le recours aux mobilités douces pour les déplacements des enfants, notamment par la mise en place de pédibus ou vélobus.

Pour réduire le stationnement des riverains du centre ville devant leur logement, il faut mettre à disposition davantage de parkings et de garages.

Les usagers des centres-villes estiment que la création de parkings ou de garages collectifs peut encourager un report du stationnement résidentiel dans le périmètre proche des logements. Les parkings minute, qui permettent de déposer les passagers ou décharger courses et produits lourds, ne sont pas suffisamment adaptés aux conditions de vie en ville. On peut souligner que plusieurs répondants se disent préoccupés par les dégradations de véhicules, les vols et les siphonages qui touchent particulièrement le stationnement des centres-villes. Ils suggèrent que la création de places, en particulier si elle intervient hors des champs de visibilité des riverains, le soit dans le cadre d'une sécurisation et d'une surveillance organisée des parkings (gardien, code d'accès...). Parallèlement, la gratuité de ces nouvelles aires de parking est identifiée comme un impératif.

Parmi les pistes évoquées par notre panel pour réduire ou contenir l'occupation de l'espace public par la voiture et la circulation, la piétonisation des centres est abordée comme une solution intéressante, au même titre que la mise à disposition de vélos : « Des vélib' en milieu rural ! Pourquoi pas?! » déclare une des personnes interrogées. La sensibilisation aux risques pour l'environnement est également citée : campagne d'information par exemple.



LES ELEMENTS A RETENIR DU QUESTIONNAIRE « HABITER EN PAYS PYRENEES-MEDITERRANEE »

Du point de vue du contenu des réponses

En tenant compte de toutes les précautions méthodologiques que nous avons évoquées en introduction (faible représentativité du panel), plusieurs éléments d'analyse doivent attirer notre attention :

Parmi les critères fondamentaux qui guident les choix résidentiels des ménages, on distingue la qualité du cadre de vie. C'est un des atouts du territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée. Cette qualité du cadre de vie revêt cependant des caractéristiques assez différentes d'un ménage l'autre : qualité paysagère, vie à proximité de grands espaces naturels, environnement calme, tranquillité du voisinage, village à taille humaine... plusieurs contradictions apparaissent d'ailleurs dans cette définition : la relation au centre ville soulève de l'intérêt mais s'inscrit tout autant dans un rapport d'attraction que de rejet. De même, les actifs sont prêts à consentir à cette notion de qualité de vie d'importantes concessions en matière de déplacements domicile-travail (durée, coût et confort de ces déplacements).

On note sans surprise que les préoccupations principales des ménages en termes d'habitat se rapportent essentiellement à la maîtrise des coûts. Le montant d'un loyer, la capacité d'emprunt, mais également la facture énergétique font l'objet d'une attention particulière. On n'hésite pas à réviser les ambitions et contours d'un projet résidentiel lorsqu'une économie substantielle peut être réalisée (exemple, la taille du terrain) ; autant que l'on a conscience que l'amélioration de la performance énergétique des logements existants dans lesquels on s'installe est une priorité.

Il semble également important de retenir de ce questionnaire qu'un espace emporte un attachement particulier auprès des ménages : il s'agit des surfaces extérieures privatives attenantes au logement. Bien sûr, le jardin en est la meilleure traduction, mais les grandes terrasses peuvent être satisfaisantes pour répondre aux divers usages que l'on fait de ces espaces. Ce constat est un élément essentiel à prendre en considération dans l'aménagement des quartiers et des logements de demain.

A plusieurs reprises, on relève des prises de position de notre panel qui démontrent une évolution des modes de représentations et des modèles en matière d'habitat. Ainsi, les ménages se tournent de plus en plus « naturellement » vers des parcelles de plus petite taille et vers des quartiers aux formes urbaines moins consommatrices d'espace et qui présentent plus de mixité architecturale.

On peut enfin lister une série de problématiques qui sont mal identifiées ou ignorées par les ménages. On remarque par exemple un intérêt relativement modéré pour la qualité architecturale des logements et une appréhension assez partielle de la question des mobilités. Un travail de sensibilisation sur ces thématiques semble incontournable.

Du point de vue de la démarche qui a été menée par le Pays

On peut regretter la relativement faible mobilisation de la population autour de cette démarche.

Le questionnaire est resté en ligne sur le site internet du Pays près de 4 mois et certaines municipalités ont largement contribué à la diffusion de cet outil de diagnostic et d'association auprès de leurs administrés. Les choix effectués en matière de communication et les conditions de réalisation de cette enquête restent toutefois discutables : un travail de terrain en porte en porte aurait peut-être été plus efficace. Cependant les moyens humains et le temps dont l'ensemble de l'équipe disposait pour réaliser ce travail d'étude est immédiatement apparue comme une contrainte trop importante pour envisager la mise en place d'un tel processus.

Il est toutefois encourageant de noter l'intérêt que la démarche et la présentation des résultats de ce questionnaire a pu susciter auprès des élus. Certains, se sont d'ailleurs interrogés sur la possibilité de prolonger la diffusion du questionnaire, d'une part pour étoffer le panel de départ, d'autre part pour faire de cet outil un instrument de mesure de l'opinion qui viendrait s'inscrire durablement dans le temps du Schéma Territorial de l'Habitat afin d'évaluer les changements que celui-ci permettra d'enclencher.